



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/434
16 avril 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 15 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence
au nom de l'Union européenne sur le coup d'État au Niger, publiée le
14 avril 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration publiée le 14 avril 1999 par la présidence de
l'Union européenne sur le coup d'État au Niger

L'Union européenne condamne énergiquement le récent coup d'État survenu au Niger pendant lequel le Président Ibrahim Baré Mainassara a trouvé la mort dans un attentat.

L'Union européenne déplore la suspension de la Constitution de 1996 ainsi que la dissolution de l'Assemblée élue et du Gouvernement et demande au pouvoir militaire de fixer dès que possible un calendrier de retour à la démocratie. Elle appelle le pouvoir militaire et l'ensemble de la classe politique à la retenue.

Vu cet acte de violence qui représente un grand pas en arrière dans le développement démocratique du pays, l'Union européenne se voit obligée de réexaminer la coopération avec la République du Niger dans le respect des mécanismes prévus par la quatrième Convention de Lomé révisée.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, pays également associé, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
